

MERCREDI 2025/2026

L'accueil de Loisirs Les Bizeuls sera ouvert tous les mercredis après-midi (de 11h45 à 18h30) du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1er juillet 2025 inclus.

LES INSCRIPTIONS :

Elles se feront uniquement sur le portail famille au plus tard le mardi midi (12h) qui précède le mercredi.

Les inscriptions sont possibles pour un ou plusieurs mercredis.

Si votre enfant n'est pas inscrit avant le mardi midi (12h), une pénalité de 3,42€ pour retard d'inscription sera ajouté en sus de la tarification du mercredi.

Si votre enfant est inscrit et qu'il est absent, le mercredi sera facturé.

FONCTIONNEMENT :

Les animateurs se chargeront de récupérer les enfants dans les 2 écoles d'Ernée (Saint Vincent de Paul et Fernand Vadis) après les cours, à 11h45.

Pour l'école Saint Vincent de Paul,

Un transport en minibus sera effectué pour rejoindre l'espace Gavroche (lieu du repas).

L'école vous demande également d'inscrire vos enfants sur une feuille qui est affichée sous le préau des maternelles, afin qu'il puisse connaître les enfants qui prennent la navette pour l'accueil de loisirs.

Pour l'école Fernand Vadis,

Un animateur se charge de récupérer les enfants.

Merci de confirmer leur inscription (le matin même) auprès des atsems de l'école maternelle, ou bien auprès des enseignants pour les primaires (comme pour la cantine).

Il n'est pas possible de récupérer votre enfant après le repas et en cours d'après-midi.

Un accueil des enfants est possible après le repas, à partir de 13h30 jusqu'à 14h, directement sur le site des Bizeuls. (Facturation à la demi-journée)

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.

Le soir, vous pourrez récupérer vos enfants entre 17h00 et **18H30** à l'espace Gavroche.

Merci de respecter ces horaires.

AGE DES ENFANTS :

Les enfants doivent être âgés de 3 ans le jour de leur arrivée à l'accueil de loisirs.

Une dérogation peut être accordée aux enfants qui n'ont pas trois ans accomplis mais qui sont scolarisés (TPS).

Limite d'âge : le jour du 14^{ème} anniversaire.

RECOMMANDATIONS AUX FAMILLES :

Merci de bien vouloir prévoir :

- Une gourde au nom de l'enfant, et des mouchoirs jetables.
- Pour les enfants qui font la sieste, une couche (s'il n'est pas propre en sieste), son doudou et/ou tétine si besoin.
- Pour les enfants scolarisés en maternelle, un change complet, T-shirt, slip/boxer, pantalon et chaussettes.
- Merci de marquer les vêtements au nom de l'enfant (veste, sac...)
- Porter des vêtements simples et résistants, ainsi que des chaussures tenant bien aux pieds.
- **NE LAISSER A L'ENFANT NI OBJET PRECIEUX, NI BIJOUX, NI ARGENT (EN CAS DE PERTE, LA RESPONSABILITE DE L'EQUIPE D'ANIMATION NE POURRA ÊTRE RETENUE)**

La municipalité se réserve le droit d'exclure les enfants ayant un comportement inadapté et les parents seront tenus de payer les frais de dégradations causées volontairement par ceux-ci.

Dispositions Sanitaires.

Votre rôle de parents est essentiel, pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs et la sécurité de tous, **vous vous engagez à :**

- Ne pas mettre votre enfant à l'accueil de loisirs en cas de maladie.
- Venir chercher votre enfant à l'accueil de loisirs en cas d'apparition de symptômes pendant la journée.

Aucun traitement médical ne pourra être donné à votre enfant sans prescription accompagnée de votre autorisation parentale.

PORTAIL FAMILLE :

Nous travaillons avec un portail famille pour les inscriptions de vos enfants aux activités des ALSH (Bizeuls, Châtelets et cocktail sport).

Grâce à vos codes d'accès, vous pouvez modifier toutes les informations concernant votre foyer ou vos enfants.

Vous êtes responsables de la mise à jour des informations concernant le foyer (changement de téléphone, d'adresse...) mais également des informations concernant vos enfants (PAI, allergie, trouble du comportement, reconnaissance d'un handicap...)

Toutes les modifications feront l'objet d'une validation par notre service. (Notification d'acceptation ou de refus)

Ces informations sont essentielles, elles nous permettront d'assurer à vos enfants un accueil de qualité, adapté à leurs besoins et cela en toute sécurité.

IMPORTANT : En cas d'absence de numéro de CAF à votre dossier, le tarif supérieur s'appliquera, n'oubliez pas de le mentionner.

Pensez à consulter régulièrement vos informations, la messagerie interne du portail et la partie document où nous déposons différents documents (Circulaire, demande de prélèvement, programme et tarifs des sorties...)

Nous vous demanderons une actualisation de la vaccination de vos enfants à la date validité de votre assurance scolaire extra-scolaire. Sans ces documents mis à jour, nous interrompons votre accès aux inscriptions. Un message vous sera envoyé préalablement.

En cas de difficultés avec le portail, merci de nous contacter au 06 27 31 26 67.

TARIFS :

Le tarif journée s'applique pour le mercredi avec repas.

Le repas, le goûter et la garderie du soir sont inclus dans les tarifs.

Prestations (coût par enfant et par jour)	< 750 €	750-1000 €	1001-1250 €	> 1250 € ou non connu
1) Familles domiciliées à ERNEE				
1er enfant	8,89 €	9,79 €	10,70 €	11,57 €
2eme enfant et suivants	6,25 €	6,88 €	7,51 €	8,14 €
Demi-journée par enfant	5,99 €	6,56 €	7,18 €	7,76 €
Mini-camp par enfant (en sus par nuitée)	4,96 €	5,44 €	5,95 €	6,44 €
2) Familles domiciliées hors ERNEE				
1er enfant	13,36 €	14,69 €	16,03 €	17,36 €
2eme enfant et suivants	9,39 €	10,35 €	11,29 €	12,21 €
Demi-journée (après-midi) par enfant	8,98 €	9,46 €	10,76 €	11,65 €
Mini-camp par enfant (en sus par nuitée)	7,44 €	8,18 €	8,91 €	9,67 €
3) Inscription non tenue par les parents : par jour et par enfant	Journée facturée	Journée facturée	Journée facturée	Journée facturée
4) Enfants non préalablement inscrits : par jour ouvré et par enfant (en sus)	3,42 €	3,42 €	3,42 €	3,42 €

FACTURATION :

Votre facture vous sera adressée par le Service de Gestion Comptable de Mayenne.

Toute facture inférieure à 15 € ne sera pas éditée. Elle sera cumulée avec une autre prestation dans l'année civile (ou en fin d'année si le montant annuel de 15 € n'est pas dépassé).

Nous facturerons une période de mercredi avec une période de vacances scolaires (ex : mercredi de septembre octobre avec les vacances de la toussaint).

AIDES FINANCIERES :

Les familles, qui le souhaitent, pourront utiliser les tickets CESU, MSA, et les chèques-vacances pour payer les factures de l'accueil de loisirs.

Ces participations seront payables au service de gestion comptable de Mayenne à l'adresse suivante :

Service de Gestion Comptable de Mayenne
75 rue des Alouettes
CS 10500
53105 MAYENNE

Vous pouvez également opter pour le paiement par prélèvement (demande auprès de la direction), en ligne sur <https://www.tipi.budget.gouv.fr>, ou bien chez votre buraliste muni de votre facture (liste des buralistes sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Par ailleurs, vos frais de garde sont déductibles à hauteur de 50% pour les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, n'hésitez pas à nous demander une attestation de frais de garde.

Nous pouvons également éditer à votre demande, des attestations de présence après le règlement de vos factures.

ALSH Les Bizeuls
Service Education, Jeunesse et
Sport
Fixe : 02 43 05 38 91
Portable : 06 27 31 26 67